

DOSSIER D'INSCRIPTION PERMIS de CHASSER à 1 € Sessions 2026

Depuis 2009 la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône propose l'opération *permis de chasser à 1 €* aux nouveaux chasseurs.

Les conditions pour bénéficier de l'opération « Permis de chasser à 1€ »

La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône rembourse dans un délai de 1 an après l'obtention du permis de chasser les frais d'inscriptions et de formations à condition de réussir son examen du permis de chasser, d'être domicilié en Haute-Saône, de ne jamais avoir détenu de permis de chasser et de valider son permis en Haute-Saône.

Contre une participation finale de 1 €, la fédération rembourse* en fin d'année civile :

- Les frais de formation à hauteur de 65 € (l'achat du livre reste à votre charge), les frais de la première inscription à l'examen et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser,
- La 1^{ère} validation annuelle nationale avec timbre grand gibier (excepté les départements 57, 67, 68) pour la saison 2026/2027.
- L'assurance responsabilité civile GROUPAMA délivrée par la fédération.

Personnes *non* concernées par l'opération « Permis de chasser à 1€ »

Pour les non-domiciliés en Haute-Saône

Le permis à 1 € ne s'applique pas aux personnes non-domiciles en Haute-Saône. Cependant, les frais de formation à hauteur de 65 € (l'achat du livre reste à votre charge) vous seront remboursés* en fin d'année civile après obtention du permis de chasser et validation de ce dernier en Haute-Saône.

Personnes ayant déjà obtenu leur permis

Le permis de chasser à 1 € et le remboursement des frais de formation ne s'appliquent pas aux personnes ayant déjà obtenu leur permis de chasser

Pour des raisons de sécurité pour la mère et l'enfant, les formations et l'examen du permis de chasser ne pourront être suivis par les femmes enceintes.

***Le remboursement ne sera pas effectué en cas d'absence injustifiée à l'une des formations ou à l'examen.**

En cas d'absence non justifiée aux séances de formations ou à l'examen, vous devez faire une nouvelle demande de réinscription.



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de **Haute-Saône**

10, rue de Verdun - 70000 NOIDANS-LES-VESOUL

Tél. 03 84 97 13 53 - E-mail : fdc70@fdchasseurs70.fr

Afin de vous inscrire aux formations et à l'examen du permis de chasser auprès de votre fédération, la pré-inscription et les paiements en ligne sont **obligatoires** via le site :

<https://permischasser.ofb.fr>

Les pièces à joindre obligatoirement avec votre dossier

Tout dossier mal renseigné vous sera retourné

- la demande d'inscription Cerfa n° 13945*06 à compléter en ligne, imprimer, dater et signer ;
- un certificat médical uniquement au verso du Cerfa d'inscription (daté de moins de 2 mois par rapport à la date d'inscription) ;
- une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou du passeport
Si votre carte vous a été délivrée avant le 1er janvier 2014 en étant majeur, la durée de validité est rallongée de 5 ans (ex : Une CNI délivrée le 10 juin 2013 est valable jusqu'au 9 juin 2028) ;
- une photo d'identité normalisée, de moins de 6 mois, de face, en couleur, 35 x 45 mm
- un règlement de 46€ ou 31€ pour les mineurs à effectuer sur le site d'inscription, couvrant les frais d'inscription de l'OFB
- le justificatif de paiement pour les frais d'inscription (OFB).
- un règlement de 75 € à effectuer sur le site d'inscription, couvrant les frais de formation et l'achat du livre
- un Relevé d'Identité Bancaire
- pour **le candidat a entre 16 et 18 ans** : joindre une attestation de recensement ou le certificat de participation s'il a déjà participé à la journée défense et citoyenneté.
- pour **le candidat a entre 18 et 25 ans** : joindre le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté

Les formations et l'examen

Les sessions se dérouleront entre mars et novembre 2025.

FORMATION THEORIQUE : vendredi de 17 h à 20 h 30 à la FDC 70 à Noidans-les-Vesoul

FORMATION PRATIQUE : une journée en semaine de 8 h 30 à 16 h sur le site de formation à Noroy-le-Bourg

EXAMEN BLANC : une demie journée en semaine de 8 h 30 à 12h ou de 13h à 16 h à Noroy-le-Bourg

EXAMEN UNIQUE pratique et théorique : en semaine à Noroy-le-Bourg

Le planning prévisionnel est disponible sur le site www.fdcchasseurs70.fr

Les convocations aux formations seront envoyées aux candidats par l'OFB **uniquement par mail**. Veuillez à consulter régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables (spams).

Réviser en ligne les questions théoriques et leurs réponses

www.fdcchasseurs70.fr